



A poser à l'angle de la rue Madray en direction de la rue de Saint Pierre

Interdit sauf parking autorisé et autorisés

Stationnement des bus de l'Agglomération (Communes proches) et départementaux sauf feu d'artifice

Rotation Bus et dépôt minute sans feu d'artifice

Fêtes de la Madeleine  
ACCES GARE ET STATIONNEMENT INTERDIT  
SAUF DÉPÔSE ET REPRISE DES VOYAGEURS  
A poser sur l'avenue du 34ème R.I.

Emplacement Bus + CRS pour le Feu d'artifice  
Fêtes de la Madeleine  
ACCES GARE ET STATIONNEMENT INTERDIT  
SAUF DÉPÔSE ET REPRISE DES VOYAGEURS  
A poser sur le Boulevard Antoine Lacaze

Rue Barrée à 200m

Rue Barrée à 200m

- BE** BARRIÈRES
- BE** BORNE ESCAMOTABLE
- GV** 13 Gardiennage véhicule 10h/6h
- G** Gardiennage 3h/9h
- G** Gardiennage 18h/3h
- G** Gardiennage 18h/10h (relève ASVP)
- G** Gardiennage 16h/20h
- P** plots béton